

MISS MORLEY

Hebdo Canada



Volume 3, No 22

le 28 mai 1975

Ottawa, Canada.

De vigoureux efforts s'imposent pour arrêter la prolifération des armes nucléaires, 1

Un candidat canadien proposé à la direction de la FAO, 2

Pour la protection de notre culture, 3

Une aide dans le traitement du cancer, 3

Renouvellement de l'Accord du NORAD, 4

Contribution du Canada au Programme de l'ONU pour le développement, 4

Exposition prolongée, 4

Visites officielles de M. Trudeau, 4

Une goélette historique canadienne prendra part à l'Expo '75 d'Okinawa, 5

Consultations anglo-canadiennes sur la culture et l'information, 6

Centre d'Études en administration internationale, 6

Reconnaissance du Sud-Vietnam, 6

Subvention à la Galerie d'art de Vancouver, 6

De vigoureux efforts s'imposent pour arrêter la prolifération des armes nucléaires

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a mis en relief les graves tensions qui pèsent sur la stabilité internationale et évoqué les risques accrus d'un conflit nucléaire si de sérieux efforts n'étaient pas tentés pour refréner la prolifération des armes nucléaires. Le représentant du Canada a pris la parole, à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à Genève.

Entré en vigueur en 1970, le Traité sur la non-prolifération a été ratifié par plus de 90 pays.

M. MacEachen a réaffirmé l'entier appui du Canada au Traité en précisant qu'il constituait le frein le plus sûr à l'augmentation du nombre des États dotés d'armes nucléaires. Il a par ailleurs déclaré: "Le Traité sert les intérêts de nombreux pays, tel le Canada, désireux d'éviter le fardeau moral, les dangers, les angoisses et le gaspillage de l'énergie créatrice et des ressources physiques qu'entraînerait le recours aux armes nucléaires dans un monde d'États nucléaires."

Bien que le but principal du Traité soit d'empêcher la dissémination de telles armes, le ministre a souligné que le besoin ressenti par les puissances dotées d'armes nucléaires de juguler la course aux armes nucléaires constitue l'une des prémisses de base du Traité. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques entamés par les États-Unis et l'Union soviétique ont pu favoriser un climat de stabilité stratégique et de détente politique entre les superpuissances. "Mais tout cela n'est pas suffisant, a dit le ministre, puisque les pourparlers ont ni arrêté le rythme de la course aux armements nucléaires ni progressé vers le désarmement nucléaire."

M. MacEachen a fait un appel pressant pour une interdiction complète des essais nucléaires à une date rapprochée. "Nous croyons fermement, a dit le ministre, qu'une telle interdiction doit être réalisée le plus tôt possible si nous voulons atteindre les buts du Traité sur la non-prolifération."

M. MacEachen, a souligné la nécessi-

té, à l'échelle internationale, d'une coopération véritable dans l'usage pacifique de l'énergie nucléaire - plus spécifiquement entre pays nantis et ceux en voie de développement. Ceci, a-t-il dit, constitue une autre prémisses du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

"Un pays exportateur de matières et de technologie nucléaires, tel que le Canada, a dit le ministre canadien, tient à favoriser le commerce et la coopération à l'échelle internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais uniquement avec l'assurance qu'une telle coopération s'avère en tout point compatible avec la sécurité internationale".

Conditions d'aide du Canada

M. MacEachen a annoncé qu'à l'avenir, les engagements d'aide publique bilatérale du Canada destinés à financer des projets nucléaires seront réservés aux pays membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De plus, l'adhésion d'un pays au Traité sur la non-prolifération constituera "un facteur important" dans la décision du Gouvernement du Canada de financer les exportations dans le domaine nucléaire. Le ministre a également déclaré que dans le domaine nucléaire, le Canada augmenterait son assistance technique aux pays en voie de développement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette assistance se ferait, à la fois bilatéralement et par l'entremise d'organismes multilatéraux appropriés comme l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le ministre canadien a toutefois ajouté: "Mise à part la décision de mon pays d'accroître ou non son aide financière dans le domaine nucléaire, le Canada continuera à fournir aux autres pays les matières nucléaires, l'équipement et l'assistance technologiques nécessaires à la condition expresse, solidement étayée par des engagements astreignants, que les fournitures canadiennes ne serviront pas au développement ou à la fabrication de dispositifs nucléaires explosifs, quel qu'en soit

